

EYZAHUT en Drôme provençale REPUBLIQUE FRAN CANTON DIEL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié lemmune d'EYZAHU

ID: 026-212601314-20240409-2024_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 avril 2024 Convocation du 28 mars 2024

Membres afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Membres présents à la séance : M. Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, J. Chabanas, J. Holz,

A. Ramousse, MC Rey, F. Simian

Absents: M. Brezzo, S. Giliotti, C. Poncet

Président de séance : F. Simian. Secrétaire de séance : G. Bernard Délibération 2024-04-04

Objet: Vote des taux d'imposition 2024

L'an deux mil vingt quatre le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE pour l'année 2024 de fixer les taux d'imposition communaux comme ci dessous :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.26 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,24 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86 %

Acte rendu exécutoire par la maire compte tenu de la réception en Préfecture le et publication ou notification du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. La Maire, Fabienne SIMIAN